



## DECLARATION LIMINAIRE CHSCT DU 21.05.2019

39 %, c'est le taux de grévistes dans notre département lors du mouvement du 9 mai dernier. Ce taux est important, parmi les plus importants de France. Il est sans conteste le fait d'une politique dévastatrice de nos gouvernants relayée sans état d'âme par notre ministre et notre directeur général. Dans notre département, vous êtes la courroie de transmission de cette politique et vous en portez à ce titre une part de responsabilité.

Les agents souffrent, nous aurons l'occasion au cours de ce CHS-CT d'en reparler dans le cadre du résultat de l'observatoire qui justifie pour partie, par ses mauvais chiffres, le taux important d'agents en grève le 9 mai dernier dans notre département.

A ce sujet, il est éloquent de voir que vous nous fournissez des chiffres « brut de décoffrage » sans la moindre tentative non pas d'explication mais de réflexions quant à ces mauvais résultats. L'ordre du jour pléthorique ne nous permettra malheureusement pas de travailler sérieusement autour de cette table en analysant tous ces chiffres qui n'auront de sens que s'ils sont assortis d'une réflexion exhaustive sur chacun des items proposés. La CGT est donc demandeur d'un groupe de travail sur les résultats de cet observatoire en lien avec le rapport du médecin de prévention. La situation du département est alarmante, le président du CHS-CT en a-t-il pris réellement conscience ?

Le directeur général indique sur Ulysse que nous devons maintenant tirer les meilleurs enseignements de cette enquête afin de répondre aux attentes que les agents ont exprimé notamment en veillant à améliorer leurs conditions de travail et en les accompagnant au mieux dans leur parcours professionnel.

Le comité national de suivi des conditions de travail a tenté de faire une synthèse des résultats nationaux. Il est d'autant plus nécessaire de trouver des solutions qu'agir sur les conditions de travail constitue selon ce comité, chiffres à l'appui, la 2<sup>e</sup> priorité des agents de la DGFIP (38 %) après la rémunération (58 %). La fiche n°4 de ce même comité revient également sur l'importance d'un dossier de présentation avant la mise en œuvre de projets. Après l'échec de la mise en place de ce dispositif concernant l'installation des SPF à Politzer, vous aurez l'occasion d'utiliser pleinement les ressources qui vous sont allouées par le SG pour, et je cite cette même fiche n°4, « ancrer davantage le message sur les implications pratiques d'une prise en compte des CVT sur l'organisation des services ».

Répondre aux attentes des agents : c'est bien de cela dont il s'agit. Pour cela, il convient de les écouter en premier lieu afin de connaître réellement leurs besoins. La DGFIP a-t-elle les moyens d'agir ? Sur un certain nombre de thématiques oui, la reconnaissance et l'implication dans le travail réalisé, le rôle des encadrants, le sens donné au travail...

Voici quelques pistes qui doivent être investiguées. Elles sont indolores en termes de coût et en volume d'emplois pour la DGFIP.

Que l'on ne se méprenne pas sur nos propos d'aujourd'hui, il ne s'agit pas de s'associer à une quelconque démarche d'accompagnement de déstructuration du réseau ; la CGT FP continuera, comme elle l'a toujours fait, à revendiquer par ailleurs des augmentations salariales et des créations d'emploi à la DGFIP, mais il s'agit de ne pas renoncer à ouvrir les débats sous toutes les formes afin de trouver des solutions face au désarroi des agents. La CGT FP est partie prenante dans un CHS-CT en capacité de jouer un véritable rôle dans les conditions de vie au travail des agents.

Concernant les autres points du jour, qui seront développés durant cette réunion, nous souhaitons tout de même intervenir sur le point 11 dénommé « Fermeture des restaurants administratifs de Vernon et de Louviers » (pour information).

En effet, nous nous posons la question de savoir à quel niveau et dans quelle structure se situe le débat de fond sur ce sujet. En effet, vous validez dans l'ordre du jour ces fermetures alors qu'elles n'ont pas été actées en CDAS le 4 avril dernier mais ont fait seulement l'objet d'un débat compendieux. Nous ne cautionnerons jamais des décisions de fermetures d'autant plus lorsqu'elles ne trouvent aucune justification réelle si ce n'est celle de faire des économies sur le dos des personnels !

Nous attendons donc de ce CHS-CT de véritables débats sur tous les sujets à l'ordre du jour, de vraies réponses à nos questions et pas seulement une écoute polie et attentive de votre part.

Les représentants CGT en CHS-CT